

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction du Patrimoine Culturel

Monsieur Thierry WAUTERS

Directeur

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 03/10/2024

N/Réf. : MSJ10001_730_PROT **MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Boulevard du Jubilé (arch. Chrétien VERAART)**
Gest. : MB (= Inventaire)
V/Réf. : 2272-0045 **PROTECTION: Clôture d'enquête de la procédure de classement comme**
monument de la totalité de l'église Saint-Rémi – en ce compris le mobilier
NOVA : / **qui en fait partie intégrante**

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

Conformément aux dispositions de l'article 225 § 2 du CoBAT et en réponse à votre courrier du 29/08/2024 sous référence, nous vous communiquons l'avis favorable émis par la CRMS, en sa séance du 25/09/2024, après examen des documents résultant de l'enquête préalable au classement éventuel et une visite des lieux en date du 17/09/2024.

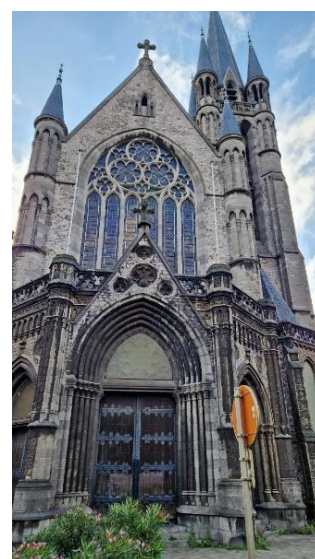
La procédure de classement, entamée par l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 30 mai 2024, vise le classement comme monument de la totalité de l'église Saint-Rémi - en ce compris le mobilier qui en fait partie intégrante (tels que la chaire de vérité et un banc de communion, conçus par l'architecte Ch. Veraart, les confessionnaux en bois néogothiques, l'ensemble des statues de saints qui entourent l'arcade du chœur, la grotte dans la chapelle à droite du chœur, le meuble de rangement en bois dans la sacristie) - sise boulevard du Jubilé à Molenbeek-Saint-Jean, en raison de son intérêt historique, urbanistique et artistique.



Situation patrimoniale future, visée lors de l'entame de la procédure. © Brugis



Vue de l'église. Photo CRMS 2024



Vue de l'église. Photo CRMS 2024

Durant l'enquête, le Collège des Bourgmestre et Échevins de la commune de Molenbeek-Saint-Jean ne s'est pas prononcé sur le classement du bien.

La fabrique d'église a fait part, dans un courrier daté du 22 juillet 2024, de ses inquiétudes sur les obstacles qu'un classement pourrait constituer dans la recherche d'un repreneur pour l'église Saint-Rémi, capable de faire les investissements financiers importants et nécessaires pour sauver l'église, tout en acceptant de ne pas la modifier profondément. En 2021-2022, l'église a fait l'objet d'études de stabilité qui ont permis d'identifier le tassement des fondations à hauteur de la tour, comme étant l'origine de l'apparition de fissures. L'établissement Saint-Rémi ne pouvant plus faire face à ses obligations financières, n'a pas eu d'autre choix que d'y arrêter le culte le 1^{er} octobre 2023. Afin d'éviter l'accélération de la dégradation du bâtiment à cause de sa non-utilisation, la fabrique d'église a ensuite décidé de chercher une réaffectation possible et souhaite, pour cela, trouver un promoteur.

Intérêt historique, urbanistique et artistique du bien

Située sur le boulevard du Jubilé à Molenbeek-Saint-Jean, l'église Saint-Rémi est un édifice de culte de style néogothique conçu en 1907-1908 par l'architecte Chrétien Guillaume Veraart (1872-1951). Sa construction s'inscrit dans le développement urbanistique fulgurant que connaît le quartier maritime de Molenbeek peu après l'entrée en fonction, vers 1900, de la gare de Tour et Taxis. L'église devait initialement se situer au carrefour de la rue de l'Intendant et de la rue Van den Bogaerde, mais le roi Léopold II en décide autrement et impose que l'on construise l'édifice le long du boulevard du Jubilé, percé en 1905 et alors en voie d'achèvement. Le roi impose que l'on confère au futur édifice un caractère « majestueux ». Ainsi l'église Saint-Rémi doit son intérêt urbanistique au fait qu'elle constitue un repère visuel important sur le boulevard du Jubilé. Elle s'intègre en outre particulièrement bien dans le quartier par son échelle au sein d'un bâti majoritairement composé d'habitations unifamiliales.



Vue aérienne de l'église. ©Google Earth



Vue de l'église depuis le Boulevard du Jubilé ©Google Street View



Vue de l'église à front du boulevard du Jubilé. Photo CRMS 2024

Les plans de l'église sont confiés à un architecte de renommée et très actif dans la première moitié du XXe siècle, Chrétien Veraart. Il fait partie de la génération d'architectes de l'école Saint-Luc formés au néogothique, comme Émar Collès, Léopold Pepermans, Guillaume-Pierre Langerock ou Edmond Serneels.

L'intérêt artistique de l'église Saint-Rémi de Chrétien Veraart est exceptionnel. De par ses caractéristiques architecturales, stylistiques et techniques qui témoignent de la parfaite maîtrise des codes de l'architecture religieuse médiévale, elle est un exemple particulièrement remarquable de ce

néogothique promu par l'école Saint-Luc. Elle constitue une véritable œuvre d'art totale, témoin de la maîtrise technique et artistique des architectes et des artisans issus de cette école. En témoignent également les vitraux d'une qualité rare, pour la plupart conçus par le grand maître verrier gantois Gustave Ladon (1863-1942), formé lui aussi à Saint-Luc, et réalisés dans les ateliers du maître-verrier Camille Ganton-Defoin (1872-1946).



Vitrail du transept



Voûtes en chêne lambrissé



Grotte dans la chapelle à droite du chœur

Photos CRMS 2024

Parmi le mobilier liturgique faisant partie intégrante de l'église, figurent une chaire de vérité composée de marbre de différentes couleurs, et un banc de communion, tous deux dessinés par l'architecte Chrétien Veraart. Les confessionnaux en bois néogothiques font également partie de ce mobilier d'exception, tout comme l'ensemble des statues de saints en pierre d'Euville marbrière qui entourent l'arcade délimitant le chœur, dues au sculpteur A. Mathieux.

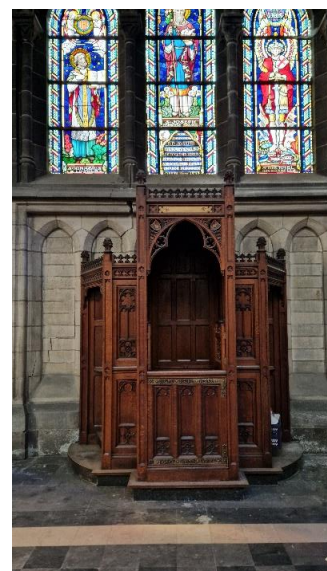
Une condition particulière de conservation précise que ces éléments mobiliers peuvent être déplacés au sein de l'église Saint-Rémi ou, à titre temporaire exclusivement, en dehors de celle-ci dans le but de garantir leur bonne conservation ou leur valorisation.



Chaire de vérité en marbre



Vue vers le chœur et les statues des saints entourant l'arcade



Confessionnal néogothique en bois

Photos CRMS 2024

La CRMS a pris connaissance des préoccupations exprimées par la fabrique d'église, cependant, si ces dernières sont compréhensibles, elles ne remettent pas en question la grande valeur patrimoniale de l'église. Des monuments de cette valeur nécessitent dans tous les cas des opérations d'entretien et de maintenance. Lors de la visite des lieux du 17/09/2024, la CRMS a fait le constat d'un problème d'écoulement d'eau au niveau de la coursière extérieure de la tour, auquel elle recommande de remédier pour la bonne conservation de l'édifice.


En conclusion, la CRMS confirme l'intérêt patrimonial du bien, tel que démontré dans la motivation jointe en annexe de l'arrêté autorisant l'ouverture d'enquête. Elle rend un avis favorable sur le classement comme monument de la totalité de l'église Saint-Rémi – en ce compris le mobilier qui en fait partie intégrante (tels que la chaire de vérité, un banc de communion de Chrétien Veraart, les confessionnaux en bois néogothiques, l'ensemble des statues de saints qui entourent l'arcade du chœur, la grotte dans la chapelle à droite du chœur, le meuble de rangement en bois dans la sacristie).

Elle demande de bien vouloir proposer au Gouvernement de faire sanctionner cette proposition par un arrêté de classement définitif.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



S. VAN ACKER
Président

c.c. à: awantier@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; info.persoons@gov.brussels ; lbaro@gov.brussels ; wstevens@gov.brussels